

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège affaires communes	179
Dont Collège assainissement non collectif	144
Dont Collège eau potable	15
Date de la convocation	
22 mars 2022	

L'an deux mille vingt deux

et le 1^{er} avril

à 14h30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 66, Collège

Assainissement non Collectif : 52, Collège Eau Potable 10.

Pouvoirs Collège Affaires Communes 3, Collège Assainissement non Collectif 2.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Date d'affichage

05 avril 2022

Objet de la Délibération

**TARIFS,
PARTICIPATIONS ET
REDEVANCES****TARIFS, PARTICIPATIONS ET REDEVANCES**

Vu la délibération 2021-07 du Comité syndical du 2 avril 2021 validant le lissage du prix de l'eau de 2021 à 2026, ainsi que les tarifs spécifiques pour les communes de la Régie eau potable du SSE à partir du 2 avril 2021,

Vu la délibération 2021-14 du Comité syndical du 17 décembre 2021 fixant les participations, tarifs et redevances pour l'administration générale, l'eau potable et l'assainissement non collectif pour l'année 2022,

Considérant les avis favorables du Conseil d'exploitation de la Régie « eau potable » et du Bureau syndical en date du 15 mars 2022,

Le Collège affaires communes fixe pour l'année 2022 :

- pour l'administration générale, par 69 voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions, des tarifs, cotisations et participations inchangés,
- pour l'eau potable, par 69 voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions, les tarifs suivant l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

Le Collège eau potable fixe pour l'année 2022 :

- pour la Régie « eau potable », par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions, les tarifs suivant l'annexe 2 jointe à la présente délibération,

Le Collège assainissement non collectif fixe pour l'année 2022:

- pour la Régie « assainissement non collectif », par 54 voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions, des tarifs et redevances inchangés,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Jean-Pol RICHELETaprès dépôt en Sous
Préfecture

Le : 05 avril 2022

et publication ou
notification

Du 05 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexes à la délibération n° 2022-08 du Comité syndical
modifiant les tarifs, participations et redevances pour

Annexe 1 : Tarifs AEP 2022

Les tarifs suivants relatifs aux contrôles réglementaires de la DECI sont ajoutés :

VI – OPTION CONTRÔLE DES MOYENS DE DEFENSE INCENDIE		
		PRIX 2022
	<p>Contrôle technique des hydrants de type PI/BI : les contrôles dits « contrôles fonctionnels » sont des contrôles techniques simplifiés qui consistent à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité, de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils (dégrippage), de la présence des bouchons raccords, de l'intégrité des demi-raccords... les contrôles de débit et de pression ; l'état technique général et le fonctionnement des appareils et des aménagements ; contrôle de l'accès et des abords ; contrôle de la signalisation et de la numérotation. Saisie des informations sur la base de données du SDIS</p>	20,00 €
	<p>Contrôle technique des réserves incendie : les contrôles dits « contrôles fonctionnels » sont des contrôles techniques simplifiés qui consistent à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité, de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils (dégrippage), de la présence des bouchons raccords, de l'intégrité des demi-raccords... le volume et l'aménagement des réserves d'eau naturelles ou artificielles ; l'état technique général et le fonctionnement des appareils et des aménagements ; contrôle de l'accès et des abords ; contrôle de la signalisation et la numérotation Saisie des informations sur la base de données du SDIS</p>	15,00 €

Les autres tarifs AEP en vigueur sont inchangés.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 008-240800912-20220401-C202208-DE

Annexe 2 : Tarifs Régie « eau potable » lissage 2022-2026

Part variable, tarifs HT au m3	Tranches	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Falaise 0 à 200	0 à 200	1.42 €	1.47 €	1.53 €	1.59 €	1.64 €	1.70 €
Falaise 200 à 1000	200 à 1000	1.00 €	1.02 €	1.04 €	1.06 €	1.08 €	1.10 €
Falaise >1000	>1000	0.95 €	0.92 €	0.89 €	0.86 €	0.83 €	0.80 €
La Croix 0 à 200	0 à 200	1.00 €	1.14 €	1.28 €	1.42 €	1.56 €	1.70 €
La Croix 200 à 1000	200 à 1000	0.85 €	0.90 €	0.95 €	1.00 €	1.05 €	1.10 €
La Croix >1000	>1000	0.80 €	0.80 €	0.80 €	0.80 €	0.80 €	0.80 €
Longwé 0 à 200	0 à 200	1.37 €	1.43 €	1.50 €	1.57 €	1.63 €	1.70 €
Longwé 200 à 1000	200 à 1000	0.97 €	1.00 €	1.02 €	1.05 €	1.07 €	1.10 €
Longwé >1000	>1000	0.92 €	0.90 €	0.87 €	0.85 €	0.82 €	0.80 €
Marcq 0 à 200	0 à 200	1.18 €	1.28 €	1.39 €	1.49 €	1.60 €	1.70 €
Marcq 200 à 1000	200 à 1000	1.08 €	1.08 €	1.09 €	1.09 €	1.10 €	1.10 €
Marcq >1000	>1000	1.03 €	0.98 €	0.94 €	0.89 €	0.85 €	0.80 €
Neuville 0 à 200	0 à 200	1.30 €	1.38 €	1.46 €	1.54 €	1.62 €	1.70 €
Neuville 200 à 1000	200 à 1000	1.02 €	1.04 €	1.05 €	1.07 €	1.08 €	1.10 €
Neuville >1000	>1000	0.77 €	0.78 €	0.78 €	0.79 €	0.79 €	0.80 €
Savigny 0 à 200	0 à 200	1.07 €	1.20 €	1.32 €	1.45 €	1.57 €	1.70 €
Savigny 200 à 1000	200 à 1000	0.97 €	1.00 €	1.02 €	1.05 €	1.07 €	1.10 €
Savigny >1000	>1000	0.92 €	0.90 €	0.87 €	0.85 €	0.82 €	0.80 €
Savigny agri 0 à 200	0 à 200	1.07 €	1.19 €	1.32 €	1.45 €	1.57 €	1.70 €
Savigny agri 200 à 1000	200 à 1000	0.42 €	0.55 €	0.69 €	0.83 €	0.96 €	1.10 €
Savigny agri >1000	>1000	0.37 €	0.45 €	0.54 €	0.63 €	0.71 €	0.80 €
Semuy 0 à 200	0 à 200	0.77 €	0.95 €	1.14 €	1.33 €	1.51 €	1.70 €
Semuy 200 à 1000	200 à 1000	0.67 €	0.75 €	0.84 €	0.93 €	1.01 €	1.10 €
Semuy >1000	>1000	0.62 €	0.65 €	0.69 €	0.73 €	0.76 €	0.80 €
Beloeuvre 0 à 200	0 à 200	2.16 €	1.90 €	1.85 €	1.80 €	1.75 €	1.70 €
Beloeuvre 200 à 1000	200 à 1000	1.73 €	1.60 €	1.48 €	1.35 €	1.23 €	1.10 €
Beloeuvre >1000	>1000	1.68 €	1.50 €	1.33 €	1.15 €	0.98 €	0.80 €
Toges 0 à 200	0 à 200	1.31 €	1.39 €	1.47 €	1.54 €	1.62 €	1.70 €
Toges 200 à 1000	200 à 1000	1.21 €	1.19 €	1.17 €	1.14 €	1.12 €	1.10 €
Toges >1000	>1000	1.16 €	1.09 €	1.02 €	0.94 €	0.87 €	0.80 €

Part fixe : abonnement, tarifs HT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Falaise	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €
La Croix	15.56 €	20.45 €	25.34 €	30.22 €	35.11 €	40.00 €
Longwé	19.17 €	23.33 €	27.50 €	31.67 €	35.83 €	40.00 €
Marcq	28.33 €	30.67 €	33.00 €	35.33 €	37.67 €	40.00 €
Neuville	35.10 €	36.08 €	37.06 €	38.04 €	39.02 €	40.00 €
Savigny	48.33 €	46.67 €	45.00 €	43.33 €	41.67 €	40.00 €
Semuy	22.42 €	25.93 €	29.45 €	32.97 €	36.48 €	40.00 €
Beloeuvre	26.67 €	29.33 €	32.00 €	34.67 €	37.33 €	40.00 €
Toges	23.33 €	26.67 €	30.00 €	33.33 €	36.67 €	40.00 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 008-240800912-20220401-C202208-DE

Suivant le même principe que celui respecté pour les onze premières communes de la Régie « eau potable » du SSE, les tarifs en vigueur en 2021 sur la commune de **Vouziers** et de **Vrizy** seront appliqués respectivement sur ces deux communes en 2022. Ces dernières n'intégreront le lissage qu'à partir de 2023. Les tarifs appliqués pour ces deux communes en 2022 seront les suivants :

	Partie variable, tarifs HT au m3	Part fixe : abonnement, tarifs HT	dimension du compteur
Vrizy	1,04€	35,48€	Toutes dimensions
Vouziers	1,70€	40€	< 30mm
		70€	30mm
		110€	40mm
		140€	60mm

Les autres tarifs en vigueur de la Régie « eau potable » sont inchangés.